



## Harcelement moral et autre

Par **seba**, le **26/02/2009** à **19:50**

suite a un AT mon retour a la société etais tres difficile mon employeur me renvois sur un chantier que les transpores en comun ne desservent pas n eyant pas de vehicule persso les collegue mon deposer mais refuse de me redeposer ( je pensse que mon employeur les a contacter )

mon empoiyeur me precise que ils ne me doneurait pas de vehicule mais pour tants j avais un vehicule avant d erte en AT

se que j en deduit est qu ils veus me faire craquer pour que je demitionne car on ma confirmer en vers les collegue que se n est pas la premier fois qu il fais cela j aurais voulu savoir si le harcelement moral fonctionne dans se cas la ? et que doi je faire ?

desoler pour les faute et merci par avance de votre reponce et pour le site

Par **julius**, le **27/02/2009** à **08:23**

Bonjour,

Le véhicule est il précisé dans votre contrat ?

Sinon , l'employeur vous doit les moyens d'exécuter votre contrat , donc dans votre cas de vous permettre d'aller sur votre chantier.

Un courrier lui rappelant ses obligation ( avec copie à la DDTEFP) serait peu être de bons alois.

Par **seba**, le **27/02/2009** à **20:17**

non malheureusement se n est pas stipuler sur le contrat  
hiers j ai essayer de y aller mais le couts réel du transpors me coute 21€ par jour et il ne me  
donne que 17 € de déplacement  
donc je suis aller au bureau et on a essayer de discuter sans succet  
et aujourd'hui un collegue ma ramener au chantier mais j ai fait que du baléyage avec l  
exeperience quej ai  
et apparament il a monter tous les collegue contre moi je l ai su par un interimaire qui ma  
confirmer que perssonne ne me depose a un bus

je me suis sentis tres redicule car jai l experience et le sens des responsabiliter

merci enormément de votre interais pour me repondre